



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 385 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'un rongeur coincé dans un piège collant subira d'immenses souffrances, notamment des déchirures de la peau, des membres cassés et même l'automutilation des pattes. Il subira alors une mort lente et douloureuse, une agonie qu'aucun animal, aussi nuisible soit-il, ne devrait avoir à endurer;

CONSIDÉRANT QUE les animaux domestiques et la faune peuvent également en être victimes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pays ont déjà interdit ces pièges cruels et inhumains. Parmi ceux-ci, on y retrouve, l'Inde, l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne et plusieurs autres en pourparlers;

CONSIDÉRANT QUE les personnes qui entendent les cris d'un rongeur pris dans le piège et qui sont témoins de l'horreur en ressortent très ébranlées;

CONSIDÉRANT QUE d'autres méthodes de lutte antiparasitaire moins cruelles sont disponibles.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'interdire l'utilisation des pièges collants pour rongeurs.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Audrey Bogemans
Députée d'Iberville**

29 Janvier 24 Sélectionner une date

Date de signature de l'extrait